

Mercredi 17 avril 2013 (14h30)

BRUXELLES (salle des réunions)

Les membres suivants, Fabrice APPELS (HAI), Jean-Marie BELLEFROID (LGE), Paul GROOS (LUX), Gérard TRAUSCH (NAM), Pierre VANCABEKE (BBW) et Jean-Pierre DELCHEF (président AWBB, membre invité) sont convoqués à la réunion de la commission législative pour débattre des points suivants.

**P.V. des dernières réunions : n° 7 et n° 8 (skype) approuvés à l'unanimité**

Agenda Commission Législative : *sauf imprévus motivés par l'actualité*

- Date à déterminer : Réunion mise en place du groupe de travail (PM 12 / PF 10)
- Mercredi 15 mai 2013 (14h30) à Bruxelles : réunion Commission Législative
- Samedi 15 juin 2013 à Jambes (Centre ADEPS) : 3ème AG de l'AWBB

### 1. Commentaire de l'AG du samedi 23 mars 2013

1. De l'avis unanime, la CL estime que la bonne préparation des différents dossiers tant financiers que législatifs aura permis à l'AG de se dérouler dans un bon esprit.
2. La parution du PV a été faite dans les plus brefs délais. A ce jour, aucune remarque n'a été formulée.

### 2. Mise à jour et toilettage des statuts pour la saison 2013-2014

1. La CL rappelle que le PA 77, PM 4 et PM 8 sont d'application immédiate
  - 1) Nouvelles dates pour les modifications des membres des comités clubs
    - Les modifications des fonctions de Président, Secrétaire, Trésorier et Membre entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 avril inclus font l'objet, sauf en cas de décès, d'une taxe administrative, dont le montant est repris au TTA*
    - Les modifications des fonctions de Président, Secrétaire, Trésorier et Membre ne sont pas autorisées durant la période du 16 avril au 30 juin inclus, le cachet de la poste faisant foi, sauf en cas de décès ou de force majeure.*
  - 2) Période des mutations : du 1<sup>er</sup> au 31 mai
  - 3) Envoi par mail (et non plus par courrier) de la liste des membres.
2. Toilettage – avis de la CL pour finaliser
  - 1) PC 32.3 §2 : avis favorable
  - 2) PC 55 : avis favorable
  - 3) PC 56 : Par compétition jeunes de l'AWBB, il faut entendre les compétitions provinciales ou régionales
  - 4) PC 71 : Par coach, il faut entendre le coach principal de l'équipe. Cette notion ne s'étend pas aux assistants-coach
  - 5) Normes de sanctions : la question sera posée aux procureurs.
3. Demande du Secrétaire Général : article PA 75bis  
Pris note et réévaluation sera faite pour l'AG de juin 2013.

### 3. Echange de points de vue

1. Mise en œuvre du dossier « PF 10 / PM 12 » - Dossier délicat et important pour l'avenir de l'AWBB.

Les Parlementaires sont conscients de la nécessité de revoir l'ensemble du système, en collaboration **avec** le CDA, pour présentation de propositions à l'AG de mars 2014.

Un groupe de travail, se réunissant chaque mois à partir d'avril 2013 (sauf juillet) sous la direction du CDA, et reprenant des personnes désignées comme « experts » par chaque province, présentera, au CDA et à la CL, un rapport mensuel d'avancement des travaux.

Une première réunion, rassemblant membres du CDA et un membre de chaque groupement de Parlementaires, procédera à un relevé des besoins et constituera la liste des membres « experts ».

La présence de Parlementaires dans ce groupe de travail n'est pas impérative.

2. HAI : PV du CDA n° 14, du 20/03/2013

**6.2. Courrier au CJP Liège** Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier rédigé par le président suite à la décision intervenue de rectification du procès-verbal de la séance du 19 février 2013 et approuvent, à l'unanimité, les positions prises au nom du conseil d'administration pour préserver l'intérêt général, garantir le fonctionnement fédéral et rappeler le rôle des mandataires fédéraux.

La CL prend connaissance de l'entièreté du dossier et comprend la décision prise par le CDA.

3. La CL envisage la rédaction d'un lexique « statutaire » et d'un memorandum des interprétations de la commission législative approuvées par une AG.

4. CDA: Dossier J.C. Croissant

Le Président Delchef nous fait un rapport verbal de l'audition du 23 mars 2013 par le bureau du CDA. Il est à noter que Messieurs Jean-Marie BELLEFROID Président des Parlementaires de Liège et Fabrice APPELS Président de la Commission Législative ont également participé à cette audition.

La Commission Législative estime que l'application des dispositions de l'article PA 50 est envisageable. L'Assemblée Générale du 15/06/2013 prendra position en dernier ressort.

---

#### 4. Situation des clubs en asbl

1. Les présidents des Groupes Parlementaires et le secrétaire de la Commission Législative ont reçu un tableau avec les informations sur la situation en date du 10/04/2013.

Le SG a pris contact avec les clubs concernés, et le CDA organisera, le cas échéant, des réunions décentralisées.

Quelques cas particuliers apparaissent, à savoir les clubs jouant sous le couvert d'une

- asbl faitière (école, ...)
- société commerciale (société anonyme ou sprl)
- organisation à statut international.

---

#### 5. DIVERS

1. NEANT

Réunion clôturée à 18h30

Pour la Commission Législative : **Fabrice Appels (Président)** – **Paul Groos (Secrétaire)**